

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique
 Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Pièce n° 4.2.3.

Arrêté par délibération du Conseil Communal : 26.01.2012
 Approuvé par délibération du Conseil Communal : 13.12.2012

INITIATIVE Aménagement et Développement

Plan cadastral actualisé le : 20 octobre 2010

LEGENDE

--- Limite de Zone
 - - - Limite de Secteur

ZONE URBAINE

- UA Zone urbaine mixte (habitat ou activités économiques, services, commerces, artisanat compatible avec la proximité de l'habitat).
- UB Zone d'extension récente.
- UAp, UBp Secteurs des zones UA, UB concernés par le PPRI
- UY Zone urbaine réservée aux activités industrielles, artisanales, commerces et services.
- Uyp Secteur de la zone UY concerné par le PPRI.

ZONE A URBANISER

- AU Zone de réserve foncière nécessitant pour l'ouverture de la zone, une procédure de modification.
- AUY Zone de réserve foncière à vocation d'activités économiques nécessitant une modification de PLU pour l'ouverture à l'urbanisation.
- IAU Zone d'extension urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat.

ZONE AGRICOLE

- A Zone agricole.
- Ap Secteur de la zone A concerné par le PPRI.

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE

- N Zone naturelle.
- Ne Secteur de la zone N dans lequel les extensions, aménagements et annexes des constructions existantes sont autorisées.
- Nep Secteur de la zone N dans lequel les extensions, aménagements et annexes des constructions existantes sont autorisés et concerné par le PPRI.
- Np Secteur de la zone N concerné par le PPRI.
- Nc Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les constructions et installations nécessaires aux carrières.
- Nl Secteur de la zone N réservé aux activités de loisir.
- Nlp Secteur de la zone N réservé aux activités de loisirs et concerné par le PPRI.

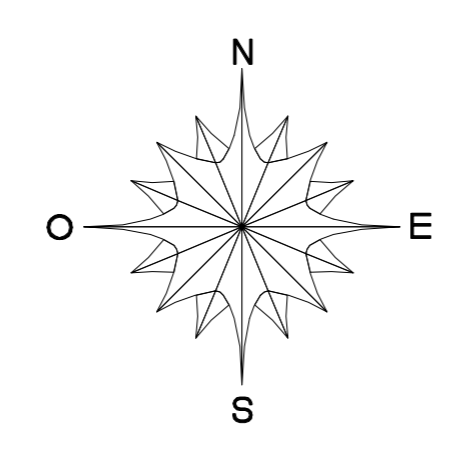
- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Espaces Boisés Classés

Prévention de risques et protection de l'environnement par rapport aux canalisations de transport d'hydrocarbures et aux canalisations de gaz haute pression.

- Canalisations
- Zone 1 : Effets létaux significatifs
 - Zone 2 : Premiers effets létaux
 - Zone 3 : Effets irréversibles
 - Zones de dangers générés par le silo

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
Ar 1	Création de voirie	Commune	1624 m²
Ar 2	Création de voirie	Commune	2272 m²
Ar 3	Création de voirie	Commune	1895 m²
Ar 4	Extension de la voirie	Commune	392 m²
Ar 5	Elargissement de voirie	Commune	266 m²
Ar 6	Rétablissement d'ouvrages destinés à l'écoulement des crues	Commune	1611 m²
Ar 7	Contournement de l'agglomération	Conseil général	80 ha



Département de Haute-Saône
COMMUNE DE
ARC LES GRAY

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique
 Centre Nord de la commune au 1 / 2 000 ème

Pièce n° 4.3.1

Arrêté par délibération du Conseil Communaire : 26.01.2012
 Approuvé par délibération du Conseil Communaire : 13.12.2012

INITIATIVE Aménagement et Développement
 Plan cadastre actualisé le : 20 octobre 2010



- LEGENDE**
- Limite de Zone
 - - - Limite de Secteur
- ZONE URBAINE**
- UA Zone urbaine mixte (habitat ou activités économiques, services, commerces, artisanat compatible avec la proximité de l'habitat).
 - UB Zone d'extension récente.
 - UAp, UBp Secteurs des zones UA, UB concernés par le PPRI.
 - UY Zone urbaine réservée aux activités industrielles, artisanales, commerces et services.
 - UYp Secteur de la zone UY concerné par le PPRI.
- ZONE A URBANISER**
- AU Zone de réserve foncière nécessitant pour l'ouverture de la zone, une procédure de modification.
 - AUY Zone de réserve foncière à vocation d'activités économiques nécessitant une modification de PLU pour l'ouverture à l'urbanisation.
 - 1AU Zone d'extension urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat.
- ZONE AGRICOLE**
- A Zone agricole.
 - Ap Secteur de la zone A concerné par le PPRI.
- ZONE NATURELLE ET FORESTIERE**
- N Zone naturelle.
 - Ne Secteur de la zone N dans lequel les extensions, aménagement et annexes des constructions existantes sont autorisés.
 - Nep Secteur de la zone N dans lequel les extensions, aménagements et annexes des constructions existantes sont autorisés et concerné par le PPRI.
 - Np Secteur de la zone N concerné par le PPRI.
 - Nc Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les constructions et installations nécessaires aux carrières.
 - Nl Secteur de la zone N réservé aux activités de loisir.
 - Nlp Secteur de la zone N réservé aux activités de loisirs et concerné par le PPRI.

Emplacements réservés et numéro d'opération

Espaces Boisés Classés

Prévention de risques et protection de l'environnement par rapport aux canalisations de transport d'hydrocarbures et aux canalisations de gaz haute pression.

Canalisations

- Zone 1 : Effets létaux significatifs
- Zone 2 : Premiers effets létaux
- Zone 3 : Effets irréversibles
- Zones de dangers générés par le silo

Liste des Emplacements Réservés

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
Ar1	Création de voies	Commune	1624 m²
Ar2	Création de voies	Commune	2322 m²
Ar3	Création de voies	Commune	1905 m²
Ar4	Extension de la mairie	Commune	392 m²
Ar5	Elargissement de voies	Commune	265 m²
Ar6	Régularisation d'ouvrage existant à l'école des Orens	Commune	1611 m²
Ar7	Contournement de l'agglomération	Conseil général	60 ha



- LEGENDE**
- Limite de Zone
 - - - Limite de Secteur
- ZONE URBAINE**
- UA Zone urbaine mixte (habitat ou activités économiques, services, commerces, artisanat compatible avec la proximité de l'habitat).
 - UB Zone d'extension récente.
 - UAp, UBp Secteurs des zones UA, UB concernés par le PPRI
 - UY Zone urbaine réservée aux activités industrielles, artisanales, commerces et services.
 - UYp Secteur de la zone UY concerné par le PPRI.
- ZONE A URBANISER**
- AU Zone de réserve foncière nécessitant pour l'ouverture de la zone, une procédure de modification.
 - AUY Zone de réserve foncière à vocation d'activités économiques nécessitant une modification de PLU pour l'ouverture à l'urbanisation.
 - 1AU Zone d'extension urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat.
- ZONE AGRICOLE**
- A Zone agricole.
 - Ap Secteur de la zone A concerné par le PPRI.
- ZONE NATURELLE ET FORESTIERE**
- N Zone naturelle.
 - Ne Secteur de la zone N dans lequel les extensions, aménagement et annexes des constructions existantes sont autorisées.
 - Nep Secteur de la zone N dans lequel les extensions, aménagements et annexes des constructions existantes sont autorisés et concerné par le PPRI.
 - Np Secteur de la zone N concerné par le PPRI.
 - Nc Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les constructions et installations nécessaires aux carrières.
 - Nl Secteur de la zone N réservé aux activités de loisir.
 - Nlp Secteur de la zone N réservé aux activités de loisirs et concerné par le PPRI.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
Ar 1	Création de voirie	Commune	1624 m ²
Ar 2	Création de voirie	Commune	2272 m ²
Ar 3	Création de voirie	Commune	1095 m ²
Ar 4	Extension de la voirie	Commune	392 m ²
Ar 5	Elargissement de voirie	Commune	265 m ²
Ar 6	Réaménagement d'ouvrages destinés à l'écoulement des crues	Commune	1611 m ²
Ar 7	Contournement de l'agglomération	Conseil général	80 ha

- Emplacements réservés et numéro d'opération
 - Espaces Boisés Classés
- Prévention de risques et protection de l'environnement par rapport aux canalisations de transport d'hydrocarbures et aux canalisations de gaz haute pression.
- Canalisations**
- Zone 1 : Effets létaux significatifs
 - Zone 2 : Premiers effets létaux
 - Zone 3 : Effets irréversibles
 - Zones de dangers générés par le silo

Département de Haute-Saône

COMMUNE DE
ARC LES GRAY

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique
Centre Sud de la commune au 1 / 2 000 ème

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Pièce n° 4.3.3.2

Adopté par délibération du Conseil Communal le 26.01.2012
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 13.12.2012

INITIATIVE Aménagement et Développement

Plan cadastre actualisé le : 30 octobre 2010